

**Zeitschrift:** La Croix-Rouge suisse  
**Herausgeber:** La Croix-Rouge suisse  
**Band:** 86 (1977)  
**Heft:** 1

**Artikel:** Croix-Rouge suisse - Vietnam : "une collaboration fructueuse et durable"  
**Autor:** [s.n.]  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-682951>

#### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 12.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# Croix-Rouge suisse – Vietnam: «une collaboration fructueuse et durable»

Tel est le résultat obtenu à la suite des négociations qui eurent lieu entre le Gouvernement de Hanoï et M. Anton Wenger, chef du Service social et des secours de la CRS, et d'un accord signé en juin dernier, dans la ville de Hanoï. Aux termes de celui-ci, la CRS procède à l'agrandissement du pavillon pédiatrique de Da Nang qu'elle a construit il y a dix ans et qu'elle continue à assister, ainsi qu'à la construction d'un dispensaire à Ha Lam, une localité située non loin de Da Nang, dans la province de Quang Nam Da Nang. Ces deux projets permettent ainsi à la Croix-Rouge suisse de renouer ses relations avec le Vietnam, interrompues à la suite des changements politiques survenus à l'intérieur du pays, et plus particulièrement avec l'hôpital de Da Nang. L'agrandissement du pavillon pédiatrique, envisagé dès avant la fin de la guerre, prévoit la construction d'un nouveau bâtiment de quatre étages et l'adjonction d'un troisième étage à l'immeuble déjà existant. Ces nouveaux immeubles rendront possible l'installation de salles d'examen et de laboratoires qui sont indispensables et permettront de doubler le nombre de lits, qui passera ainsi de 100 à 200. Les dépenses relatives à la construction proprement dite sont cou-

vertes par des fonds en provenance de la Confédération; les contributions des parainages serviront à l'aménagement interne. En ce qui concerne le dispensaire de Ha Lam, son financement sera assuré par des fonds de la Confédération et par des contributions de la Croix-Rouge suisse elle-même.

En vue de la réalisation de ces projets, une autre délégation de la CRS – comprenant le docteur Ernst Schoop et M. René Bürki – s'est rendue au Vietnam au mois de septembre 1976, pour mettre au point les différents aspects concrets des deux projets. En ce qui concerne le pavillon pédiatrique, il a été convenu que le côté suisse se chargerait de procurer tous les matériaux de construction et l'équipement nécessaire ne pouvant pas être trouvé sur place, sur la base de listes établies et approuvées par les deux parties. Le commencement des travaux est prévu pour le mois de janvier 1977, la fin des constructions pour le mois de juin de la même année.

Pour le dispensaire de Ha Lam, le côté vietnamien réserve le terrain nécessaire et est tenu responsable du transport des matériaux venant de l'extérieur du pays, entre le port de Da Nang et le chantier. La

Suisse, quant à elle, s'efforcera de prendre à sa charge tout le financement du projet de construction et de l'équipement médical. Elle met à la disposition du côté vietnamien un crédit initial de 200 000 dollars. Cette somme servira avant tout à couvrir les frais pour l'achat des matériaux tant à l'étranger que dans le pays même, pour le paiement de la main-d'œuvre, pour l'équipement médical, etc. Les plans de détail et la liste définitive des matériaux et équipements nécessaires ont été établis par le côté vietnamien et soumis à la Croix-Rouge suisse à la fin du mois d'octobre, soit deux mois avant le commencement de la fourniture des matériaux provenant de l'extérieur. Les travaux débuteront au milieu du premier semestre de l'année 1977 et seront terminés vers la fin de la même année.

Le dispensaire, situé à 50 km au sud de Da Nang, desservira une région de 500 000 habitants environ.

C'est ainsi qu'après la belle réussite de l'usine Duripanel à Viet-Tri, la Croix-Rouge suisse s'est lancée dans deux autres projets humanitaires qui, nous l'espérons, aideront le peuple vietnamien à surmonter les séquelles de la guerre. ■



*Le pavillon pédiatrique de Da Nang, à l'époque de sa construction. Comportant 10 dortoirs, des salles de traitement et des dispensaires, il permet, dès son inauguration en 1967, l'accueil de 120 enfants, précédemment soignés dans de très mauvaises conditions. Outre un nouveau bâtiment de 4 étages, un troisième étage sera ajouté à l'immeuble déjà existant (voir notre photo).*

Photo Randin, Genève